

1^{er} open d'Ennezat

Saison 2019-2020

Règlement intérieur

Article 1 : l'Open

Check et Mat en Limagne organise son 1^{er} open rapide d'échecs (Open A) le dimanche 7 juin 2020, Espace culturel d'Ennezat, Place Etienne Clémentel. Ce tournoi est homologué par la Fédération internationale des échecs (FIDÉ). Il est ouvert aux titulaires d'une licence A ou B.

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions sur place et le pointage sont ouverts le dimanche 7 juin à partir de 8h45 jusqu'à 9h15. Compte tenu des places limitées, les pré-inscriptions sont souhaitables auprès de Julien LALITTE, 13, impasse des vignots 63720 ENNEZAT

- checkmatenlimagne@gmail.com
- <https://www.facebook.com/checkmat>
- 06 22 54 00 10

La première ronde sera lancée à 9h45 précises.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Ces droits sont fixés à 15 € pour les adultes et à 7 € pour les jeunes (jusqu'à Junior).

Une buvette sera à la disposition de tous. Possibilité de plateaux repas (pré-inscription).

Article 3 : les règles

Les règles du jeu rapide énoncées dans l'article A4 de l'annexe concernant les échecs rapides s'appliquent tout au long du tournoi. Le tournoi se joue au système suisse intégral conformément aux règles de la FIDÉ, fondé sur le dernier classement rapide publié.

Le tournoi comporte 7 rondes jouées à une cadence de 15 mn + 5 s/c. Les appariements sont réalisés à l'aide de la dernière version publiée du logiciel PAPI et de la base des joueurs la plus récente. Ils sont affichés avant chaque ronde, les classements après la ronde.

Les joueurs sont classés selon le nombre de points obtenus : 1 point pour une partie gagnée, ½ point pour une nulle et 0 point pour une partie perdue. Les joueurs ayant le même total de points sont départagés par PAPI, selon, dans l'ordre :

- le Buchholz tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

Les résultats sont pris en compte pour le classement rapide FIDÉ (ou le Elo rapide national).

Article 4 : les prix

75 % des droits d'inscription seront reversés sous forme de prix non cumulables. La liste des prix sera affichée en début d'après-midi. Tous les prix seront répartis selon la place indiquée dans la « grille américaine ».

Article 5 : les horaires

Matin		Après-midi	
Ronde 1	9h45	Ronde 4	14h00
Ronde 2	10h40	Ronde 5	14h55
Ronde 3	11h35	Ronde 6	15h50
		Ronde 7	16h45

Cérémonie de remise des prix à 18heures.

Article 6 : la salle de jeu

La salle de jeu est constituée de l'aire de jeu, de la buvette et des toilettes ainsi que de la zone « fumeurs » à l'extérieur.

Les téléphones ou appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu (joueurs et spectateurs ou accompagnateurs). La découverte d'un tel appareil non éteint fera perdre la partie au joueur incriminé, l'adversaire étant déclaré vainqueur.

Un silence absolu doit être observé par tous dans l'aire de jeu pendant les rondes, tant qu'il reste des joueurs n'ayant pas fini leur partie. Ces joueurs ne doivent pas être perturbés (flash...)

Article 7 : l'arbitre

À la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table.

Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs.

Face à une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut, s'il le souhaite, exprimer son désaccord. Ce n'est qu'à l'issue de la partie qu'il pourra rédiger une plainte que l'arbitre transmettra à la Fédération française des échecs.

La pendule est démarrée dès que l'arbitre donne le signal du début de la partie. Si le joueur qui a les Blancs n'est pas à sa place à ce moment, il perd tout le temps écoulé. Dès qu'il a appuyé sur la pendule, c'est le joueur qui a les Noirs qui perd ce temps en cas d'absence.

L'arbitre principal est Claude DOUCET (Arbitre Fédéral Open 2).

Article 8 : acceptation du règlement

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent règlement et la Charte du Joueur d'Échecs.

Article 9 : Open parallèle (Open B)

Un open non homologué, réservé aux enfants, se déroulera parallèlement, selon les mêmes règles et la même cadence.

L'Organisateur

L'arbitre principal

Julien LALITTE

Claude DOUCET